

Services Techniques
ML

SERVICES D'URGENCES ET TRANSPORTEURS :

B.S.P.S. Yan LEGRAND (yan.legrand@pompiersparis.fr)
 SAMU regulation.samu92.rpc@aphp.fr
 Commissariat de Saint-Cloud (csp-saint-cloud-bco@interieur.gouv.fr)
 RATP M. LAFORGUE (bruno.laforgue@ratp.fr) ou fax : 01.58.78.42.47 et M. DUCOURTIEUX (stephane.ducourtieux@ratp.fr)
 TRANSDEV et TRAVERCIEL M. EL HAFSI (lahcen.el-hafsi@transdev.com) ou fax : 01.47.24.59.34
 Groupe KEOLIS (PHEBUS/SVTU) M. PECQUERIAUX (npecqueriaux@keolis.com)
 Société VEOLIA M. Amine BENYAMINA (amine.benyamina@veolia.com)
 et M. Nicolas BROUSSE (nicolas.brousse@veolia.com)

ADMINISTRATIONS :

EPI 78/92 M. LASCAUX (s.lascaux@epi78-92.fr) M. CARRERE (s.carrere@epi78-92.fr)
 Mairie de Saint-Cloud Mme MONS (s.mons@saintcloud.fr) M. FERRÉ (g.ferre@saintcloud.fr)
 Mairie de Marnes-la-Coquette M. HENRY (g.henry@marnes-la-coquette.fr)

VILLE DE GARCHES :

Voirie M. Alain MALPEL
 Prévention et sécurité M. Thibaud SAUVEGRAIN
 Service des collectes Mme Valérie GUINVARC'H
 Service Communication Mme Tiffany PITEL
 Bureau d'Etudes Mme Nathalie FOURMENTIN

ENTREPRISE(S) INTERVENANT(S) :

Entreprise EUROVIA Mme MIOTTO (amandine.miotto@eurovia.com)

Désignation	Nombre de pièces
<p>Vous trouverez, ci-joint, un arrêté modifiant l'arrêté en date du 7 avril 2022 réglementant la circulation et le stationnement dans l'intersection des rues du 19 Janvier, Marquis de Morès et Henri Régnauld en vue de la réalisation des enrobés par l'entreprise EUROVIA du lundi 25 au vendredi 29 avril 2022.</p> <p>MODIFICATION : FERMETURE DU TRONCON A LA CIRCULATION AUTOMOBILE PENDANT LES 5 JOURS ET 24H/24 SAUF POUR LES RIVERAINS ENTRE 17H00 ET 7H00 ET LES SECOURS CECI AFIN DE PRÉSERVER LA SÉCURITÉ DES AUTOMOBILISTES EN RAISON DU RABOTAGE ET DU DÉCAISSEMENT DE LA CHAUSSÉE</p> <p>Vous en souhaitant bonne réception.</p>	1

Les Services Techniques


EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT EN DATE DU 7 AVRIL 2022

INTERSECTION DES RUES DU 19 JANVIER, MARQUIS DE MORÈS ET HENRI RÉGNAULT

RÉALISATION DES ENROBÉS – INTERDICTION DE CIRCULER 24H/24

Le Maire de la Ville de Garches,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, 2, 3 et L.2213-1, 9 et 29 et L.1111-1 à L.1111-6,

VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L.115-1, L.141-10, L.141-11 et L.141-12,

VU le Code de la Route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU l'arrêté municipal du 2 août 1991 modifié relatif à la réglementation de la circulation et du stationnement sur le territoire de la Commune,

VU la demande de l'entreprise EUROVIA – 48, avenue Gabriel Péri – 78360 MONTESSON,

VU les documents et pièces joints au dossier de la demande,

CONSIDÉRANT que l'intervention nécessite de modifier la circulation et/ou le stationnement dans l'intersection des rues du 19 Janvier, Marquis de Morès et Henri Régnauld à Garches.

CONSIDÉRANT que la réalisation des enrobés nécessite la fermeture complète du tronçon, pendant 5 jours de 8H00 à 17H00,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de préserver la sécurité des automobilistes en fermant le tronçon de voie 24H/24 en raison du rabotage et du décaissement de la chaussée,

VU la nécessité de mettre en place une restriction de la circulation et du stationnement dans cette voie,

ARRETE :

L'article 1^{er} de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Article 1^{er} :

- Début du chantier : Lundi 25 avril 2022
- Fin de chantier : Vendredi 29 avril 2022
- Horaires de chantier : 8H00 à 17H00 seulement les jours ouvrés. **Fermeture du tronçon à la circulation automobile 24H/24 sauf pour les riverains compris dans la partie en travaux afin de leur permettre l'accès à leur domicile seulement entre 17H00 et 7H00.**

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté précité restent inchangés.

Article 3 : Madame le Directeur Général des Services de la Mairie de Garches, le Commissaire chargé de la Circonscription de Police Judiciaire et Administrative de Saint-Cloud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Fait à Garches, le **15 AVR. 2022**



Thierry MARI
Maire Adjoint
délégué à l'Espace Public,
à la Transition Energétique,
aux Transports et au Numérique